

Rapport de remplacement d'échangeur thermique des chaudières Vitodens 200-W et Vitodens 222-F (Canada)

Chaudières visées : Vitodens 200-W B2HB 19, 26 et 35
Vitodens 222-F B2TB 19 et 35

Pour obtenir le remboursement, complétez le formulaire électronique sur le site Internet ou ce rapport. Assurez-vous que tous les champs sont lisiblement remplis et retournez le formulaire à Viessmann Manufacturing Company Inc. sous forme de photographie ou de copie numérisée de cette page en pièce jointe d'un message de courrier électronique, par télécopieur ou par courrier.

Courrier électronique: recall@viessmann.ca

Télécopieur : 519 885-1134

Tél. : 1-888-414-9157

Courrier : Att. : Coordonnateur des retours

Viessmann Manufacturing Company ULC

750 McMurray Road

Waterloo, ON, N2V 2G5

Facturation :

- 1) Indiquez le projet n° 5990000200 et le numéro de série de la chaudière (xxxxxxxxxxxxxxxx) sur votre facture à Viessmann Manufacturing Company Inc.
- 2) Envoyez la facture pour ces travaux avec ce rapport complété à l'adresse de courriel ou au numéro de télécopieur indiqués ci-dessus.

Remplacement d'échangeur thermique effectué par (entreprise) : _____

Nom du représentant (entreprise) : _____

Téléphone (entreprise) : _____

Courriel (entreprise) : _____

Heures de travail : _____ (heures)

Heures de déplacement : _____ (heures)

Distance parcourue : _____ (kilomètres)

Date de remplacement de l'échangeur thermique : _____ (jj/mm/aaaa)

Adresse d'installation : _____

Municipalité : _____

Province : _____ Code postal : _____

Numéro de série de la chaudière : _____

* L'étiquette de numéro de série (16 chiffres) est située à l'intérieur du boîtier (derrière le couvercle, consultez la page suivante)

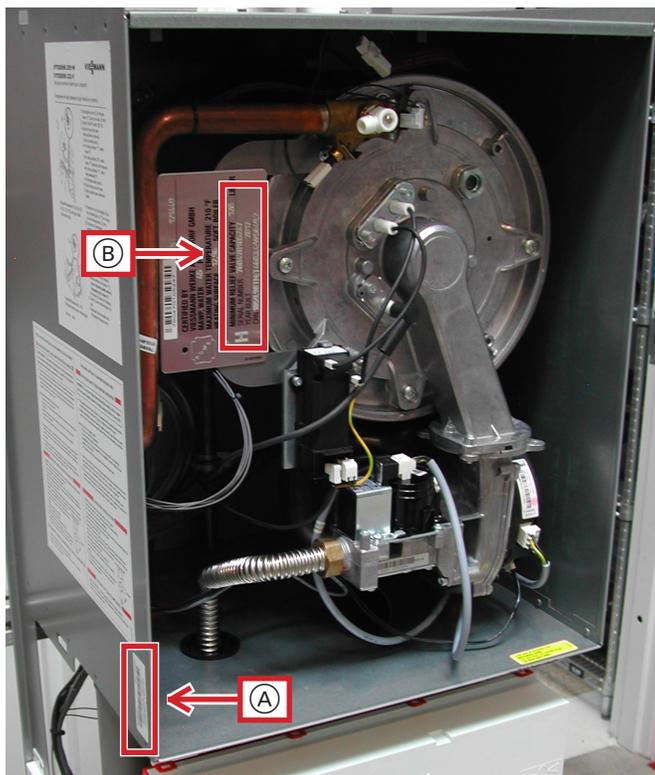
Numéro de série de l'échangeur thermique existant : _____

* Le numéro de série (12 chiffres) est situé sur la plaque signalétique ASME en métal (fixé à l'ancien échangeur thermique à l'aide de rivets, consultez la page suivante)

Numéro de série de l'échangeur thermique de remplacement : _____

* Le numéro de série (12 chiffres) est situé sur la plaque signalétique ASME en métal (fixé à l'échangeur thermique neuf à l'aide de rivets, consultez la page suivante)

- Cochez la case pour confirmer que l'autocollant JAUNE a été apposé sur la plaque signalétique CSA sur le couvercle de la chaudière
- Cochez la case pour confirmer que l'autocollant ATTENTION a été apposé sur le couvercle à l'avant de la chaudière
- Cochez la case pour confirmer qu'une photographie lisible de l'ancienne plaque signalétique ASME est jointe à ce rapport
- Cochez la case pour confirmer que la plaque signalétique ASME a été retirée de l'ancien échangeur thermique et détruite

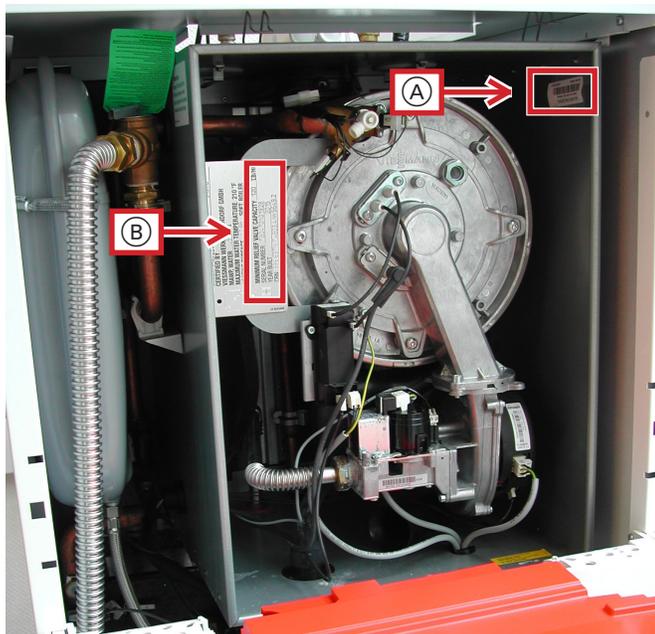


Emplacements des numéros de série des chaudières Vitodens 200-W B2HB



Le numéro de série de chaudière (A) de 16 chiffres se trouve sur le côté gauche inférieur de la chaudière (le couvercle blanc à l'avant doit être retiré).

Le numéro de série de l'échangeur thermique (B) de 12 chiffres se trouve sur la plaque signalétique en métal sur le côté gauche à l'avant de la chaudière (le couvercle blanc à l'avant doit être retiré).

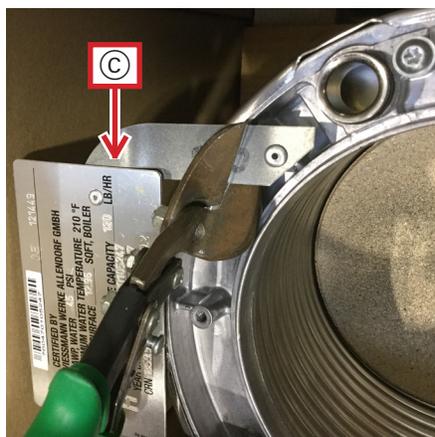


Emplacements des numéros de série des chaudières Vitodens 222-F B2TB



Le numéro de série de chaudière (A) de 16 chiffres se trouve sur le côté droit supérieur de la chaudière (le couvercle blanc à l'avant et le couvercle intérieur doivent être retirés).

Le numéro de série de l'échangeur thermique (B) de 12 chiffres se trouve sur la plaque signalétique en métal sur le côté gauche à l'avant de la chaudière (le couvercle blanc à l'avant et le couvercle intérieur doivent être retirés).



IMPORTANT

Joignez une photographie lisible de cette plaque signalétique ASME à ce rapport.

Retrait de la plaque signalétique ASME Vitodens

À l'aide d'une cisaille à tôle, coupez (comme indiqué) et retirez la plaque signalétique ASME (C) de l'ancien échangeur thermique. Après l'avoir retirée, coupez la plaque signalétique en deux, prenez une photo et joignez-la au rapport envoyé au courriel: recall@viessmann.ca